
ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2022.11.1231A

Objet : Travaux d'élagage 32 avenue d'Espoulette, lundi 5 décembre 2022, neutralisation d'une voie de circulation

POLE SECURITE
Police Municipale
TL/MS

Le Maire de la Ville de Montélimar,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-2 et suivants ;

VU le Code de la route ;

VU l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 relative à la signalisation routière et notamment la 8ème partie relative à la signalisation temporaire ;

VU la demande présentée par l'entreprise VOGELWEID DESIGN VEGETAL, 85 allée des Mésanges, 26780 MALATAVERNE,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer dans de bonnes conditions la réalisation de ces travaux et la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 01 : L'entreprise VOGELWEID DESIGN VEGETAL effectuera des travaux d'élagage au 32, avenue d'Espoulette, **lundi 5 décembre 2022**.

ARTICLE 02 : A cet effet, pour les besoins du chantier, une voie de circulation sera neutralisée avenue d'Espoulette à hauteur des travaux **lundi 5 décembre 2022 de 7H30 à 18H30**. Une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 03 : L'entreprise VOGELWEID DESIGN VEGETAL devra mettre en place tous les panneaux nécessaires à l'information des usagers et à l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 04 : En cas de nécessité absolue, les agents sur place, faciliteront la circulation des services de secours et des véhicules d'intervention (pompiers, police...)



ARTICLE 05 : Les platanes de la ville étant atteints de la maladie du chancre coloré, toute intervention dans un rayon de 35 mètres autour d'un platane devra faire l'objet de désinfection du matériel avec une solution biocide/désinfectante à action fongicide au commencement et à la fin des travaux sur chaque site planté de platanes.

ARTICLE 06 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant du Commissariat de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

VOGELWEID DESIGN VEGETAL
85, allée des Mésanges
26780 MALATAVERNE

Fait à Montélimar, le 28 novembre 2022

Monsieur Jean-Michel GUALLAR
Adjoint au Maire



The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MONTEILIMAR' around the perimeter and a central emblem featuring a bear and a lion. The signature is written over the stamp, with a large loop extending to the left.

Le présent arrêté peut faire l'objet, devant le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de l'arrêté considéré. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).